

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Réunion téléphonique du mardi 12 avril 2022 P.V. n° 3

Président : M. André ABLARD **Secrétaire** : M. Jean-Luc PHILIPPS

Membres: MM Jean-Pierre FRANCESCHINI – Francis GALIMI – Jean LAGARRIGUE

MODALITES DE RECOURS

Les décisions prises par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales peuvent être contestées devant le Tribunal Judiciaire. Au préalable il faudra obligatoirement initier une procédure de conciliation devant le C.N.O.S.F., dans un délai de 15 jours à compter de la notification de la décision de la C.S.O.E. (Art. L 141-4 du Code du sport modifié par la Loi n° 2010-626 du 9 juin 2010 – art. 3).

-0-0-0-0-

En application de l'article 14 des statuts du District du Var de Football, sis 169 Avenue Charles Marie-Brun – 83130 LA GARDE, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales s'est réunie au siège du District le mardi 12 avril 2022 à 10 heures 30.

La C.S.O.E. a pris connaissance des attributions que lui confèrent les statuts du District.

A - ELECTION D'UN MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION :

- La commission s'est réunie suite à la démission du Docteur Jean RENZULLI pour raisons personnelles, réceptionnée par mail le 18 février 2022 au secrétariat du District du Var.
- le Président du District Monsieur William PONT présente un nouveau candidat majeur pour le remplacer : le docteur Philippe SULTAN.
- la commission a noté que cette candidature a été réceptionnée au secrétariat du District, par pli recommandé avec accusé de réception, le 7 avril 2022.
- elle a pris acte que le candidat représentant une famille spécifique répondait aux exigences statutaires.
- elle a vérifié que le candidat était licencié et domicilié sur le territoire du District, qu'il avait signé sa déclaration de candidature et joint sa carte professionnelle.

La Commission déclare que la candidature du Docteur Philippe SULTAN présentée par Monsieur William PONT pour son élection de membre au Comité de Direction du District du Var de Football à la prochaine Assemblée Générale d'été du district, remplit les conditions exigées par les statuts.

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales décide, en premier et dernier ressort, que la candidature du Docteur Philippe SULTAN présentée par monsieur William PONT, est recevable.

La réunion s'est terminée à 11 heures 00.

Le Président : André ABLARD Le Secrétaire : Jean-Luc PHILLIP